

# Les échos de la conférence des doyens des 12 et 13 octobre 2018

La conférence trimestrielle des doyens des facultés de droit s'est tenue à la Faculté de droit de Bordeaux les 12 et 13 octobre. 49 doyens présents sur 62.

Après une présentation de la Faculté de droit de Bordeaux par son doyen, Jean-Christophe SAINT-PAU, les thèmes suivants ont été abordés :

- 1. Bilan de Parcoursup :** Sandrine CLAVEL, Présidente de la Conférence des doyens a évoqué le bilan qui a été fait par le Ministère et les ajustements qui devraient avoir lieu pour l'an prochain : anonymat, élargissement de l'assiette, intégration d'un moteur de recherche, question de la sectorisation surtout en Ile-de-France. Paradoxalement, il resterait des places libres en STAPS (600) alors qu'il s'agit d'une filière dite en tension. Si la demande de hiérarchisation des vœux ne semble pas devoir être prise en compte, il est question d'avancer la fin de la période principale (environ le 28 juillet), avec une inscription administrative avant le 30 juillet qui générerait une renonciation aux autres vœux. La conférence s'est prononcée pour une date de fin de la période principale au 20 juillet, pour tenir compte des dates de fermeture estivale des établissements. Les attendus nationaux, le questionnaire d'auto-évaluation, le classement opéré par les Universités semblent avoir eu de bons effets en ce sens que les étudiants inscrits dans nos Facultés cette année devraient avoir un meilleur profil pour réussir leurs études mais il faut attendre la fin de l'année universitaire pour vérifier cette orientation. Un groupe de travail se met en place pour proposer un nouveau questionnaire d'auto-évaluation. Il n'apparaît pas souhaitable de publier un modèle type pour les éléments de candidature. Un tour de table a été fait pour avoir une idée sur la manière dont Parcoursup a été vécu dans nos différentes Facultés, avec beaucoup de diversités. Comme nous l'avons fait à Toulouse, un travail entre université et lycées, en particulier avec les proviseurs, les professeurs principaux et les conseillers d'orientation semble être une bonne piste pour favoriser le continuum entre le lycée et les études supérieures.
- 2. La sélection en Master :** Sandrine CLAVEL a fait état des négociations en cours entre le MESR et le Ministère de la justice concernant les professions réglementées. L'orientation générale reste celle d'une sélection à l'entrée des M1 et non plus du M2, comme c'est le cas dans beaucoup de Masters juridiques. Reste à savoir quand ? Un tour de table permet de se rendre compte, là encore, de la diversité des solutions d'une Faculté de droit à l'autre. A Lille, certains Masters sélectionnent déjà l'entrée du M1 (histoire du droit, santé). C'est le cas également à Saint-Etienne, à Nanterre et à Poitiers. Lyon 2 et Lyon 3 sélectionneront à l'entrée des M1 à partir de la rentrée 2019 ainsi que Valenciennes, Aix normalement en 2020. Il faudra mettre en place un droit à poursuivre dans la même mention uniquement. A Paris I et Paris V, les équipes décanales

sont favorables à la sélection à l'entrée des M1. La capacité d'accueil globale doit s'apprécier dans la mention et non par parcours. Dans certaines Facultés, il y a davantage d'étudiants en M2 qu'en M1. Si l'on déplace la sélection à l'entrée des M1, on peut penser que, pour des raisons stratégiques, certains étudiants terminent leur L3 dans la Faculté qu'ils veulent rejoindre pour le cycle Master. Il est souhaitable également de coordonner nos calendriers de passage à la sélection à l'entrée du M1 de manière à éviter les effets collatéraux.

**3. La réforme de la Licence :** la mise en œuvre de l'arrêté du 30 juillet qui réforme la licence fait l'objet d'un certain nombre de réunions au Ministère : 1<sup>er</sup> octobre, 8 et 27 novembre, 18 décembre et 10 janvier (concernant les PACES) Il est nécessaire que les établissements définissent le nombre minimum d'ECTS en droit pour délivrer une licence en droit (par exemple 120/180). Un tour de table a été fait sur la mise en œuvre de l'arrêté Licence. Certaines Facultés ont anticipé et mis en place des cursus généralistes avec des dispositifs pour les « oui/si ». D'autres n'ont pas entamé la réflexion et souhaitent une application a minima de la réforme. Certaines Facultés s'orientent vers une limitation importante de la compensation ou un contrôle continu intégral. Il y a une tendance à attribuer les ECTS par UE. Beaucoup de diversités également pour la direction des études.

#### **4. Questions diverses :**

- La fête du droit aura lieu dans la semaine du 18 au 24 mars 2019 sur le thème droit et sport. La rencontre nationale aura lieu à la Faculté de droit de Chambéry le 22 mars avec un concours de plaidoirie et une course d'orientation.
- Le bureau de la Conférence des doyens accueille 2 nouveaux membres : J-C SAINT-PAU (Bordeaux) et Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU (Strasbourg).
- Des propositions ont été faites pour le conseil scientifique de la fondation qui prend la suite de l'UNJF.
- Avenir du concours externe d'agrégation : il est demandé aux universités de mettre des postes au concours, spécialement cette année pour le droit privé et la science politique. On ne peut pas, à la fois, vouloir défendre l'agrégation externe et ne pas mettre de poste au concours. En raison du contingentement, le Ministère n'attribue pas de poste au 46-1 ou 46-3 s'il n'y a pas d'abord des postes au concours externe.
- Certaines Facultés (Caen et Dijon) ont des problèmes avec l'adhésion à Lexis-Nexis qui est de plus en plus couteuse.
- La réforme des instances du notariat a été abordée.
- Prochaines réunions : à Nice (18 et 19 janvier 2019), Perpignan (juin 2019), Nancy (octobre 2019), Florence (23-26 janvier 2020 à l'invitation de Guillaume LEYTE) et Strasbourg (printemps 2020).